

Ordre du jour

- 1) Compte rendu des délégations au Maire.
- 2) Droit de préemption urbain hors délégation.
- 3) Orientations budgétaires 2025
- 4) Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
- 5) Affectation des Résultats 2024
- 6) Avenants au Marché Public
- 7) Vente de Parcelles boisées
- 8) Avis sur le projet d'arrêté portant création des Zones Accélération Energie Renouvelable
- 9) Questions diverses

1- Compte rendu des délégations au Maire.

a) Droit de préemption urbain

Madame le Maire rend compte des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain (< à 150 000€), depuis la séance du 21 janvier 2025.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- 28/01/2025 /DIA 250003

Parcelles AI 225 et AH 168 située 549 Route de la Rue Franche d'une superficie de 451 m²

b) Virement de crédit n°2 : défense incendie

À la suite de l'achat d'un poteau incendie, d'un montant de 6 518.40€, Madame le Maire indique que l'opération 264 : défense incendie était en dépassement de 1 600€.

Elle expose qu'il a été nécessaire de faire un virement de crédit de l'opération 261 (ADAP) à l'opération 264 pour ce même montant.

2- Droit de préemption urbain hors délégation.

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente les dossiers suivants :

❖ 05/02/2025 DIA 04/2025

Parcelle AK 89, située au 72 Route du Creux de Lan, superficie de 3127m²

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

❖ 14/02/2025 DIA 05/2025

Parcelle AA143, située au 226 Route de la Gare, superficie de 1380m²

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

❖ 04/03/2025 DIA 06/2025

Parcelles AH 186, AD 32 ET AD 33, situées au 137 rue du Pontet, superficie totale de 2878 m²

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Orientations budgétaires

Madame Le Maire présente les orientations budgétaires 2025.

- Depuis notre installation en 2014, les taux des taxes communales n'ont pas subi d'augmentation conformément à nos engagements.
Cette année encore ils seront proposés sans augmentation.
Les bases vont augmenter de 3,9 %, ce qui mécaniquement augmentera nos recettes.
Nous nous emploierons à contenir les charges de fonctionnement.

- Les grands axes des investissements seront les suivants :
 - o Amélioration du cadre de vie,
 - o Entretien et conservation du patrimoine : achèvement de la restauration de la SAR, réfection et mise aux normes de la cantine, réfection de la toiture et du chauffage de la halle des sports, consolidation du mur de l'impasse du Château
 - o Amélioration des conditions de travail avec l'aménagement des postes de travail et l'achat de matériel
 - o Économies d'énergie avec l'isolation de la MAM, installation de LED pour l'éclairage public
 - o Défense contre l'incendie, le remplacement d'une vessie est prévu
 - o Chantier voirie : mise en place de chaussée à voie centrale banalisée (Chaucidou)

Ces investissements sont réalisés dans le but de maîtriser les charges de fonctionnement futures, de diminuer l'impact sur notre environnement et d'améliorer notre cadre de vie

4- Approbation du Compte Financier Unique

Madame Clémence HENNEQUIN, conseillère déléguée, expose les éléments du CFU 2024. Elle présente les résultats budgétaires de l'exercice 2024 et les résultats cumulés.
Ceux-ci sont identiques aux chiffres du CFU.

Madame Clémence HENNEQUIN expose les éléments du CFU 2024.

Section de fonctionnement 2024 :

- Recettes de l'exercice :	1 262 768,03 €
- Dépenses de l'exercice :	1 002 084, 71€
- Résultat N-1 laissé en fonctionnement :	130 000 €
- résultat de l'exercice :	260 683.32 €

Section d'investissement 2024 :

- Recettes de l'exercice :	373 008.31 €
- Dépenses de l'exercice :	573 893, 87 €
- Résultat de l'exercice :	- 200 885.56 €

- Restes à réaliser 2024 :	
Recettes : 365 840 €	
Dépenses : 446 376 €	
Total RAR :	- 80 536 €
	<hr/>
- Déficit 2024	- 281 421.56 €
Cumul Résultat n-1	467 594.21 €

-Résultat cumulé investissement : 266 708.65 € (467 594.21 – 200 885.56)

Affectation obligatoire du résultat de fonctionnement en investissement (au 1068) pour au moins 281 421.56 € car le résultat d'investissement est négatif.

Conformément aux dispositions de la loi, Madame le Maire se retire. Le vote a lieu sous la présidence de Madame Clémence HENNEQUIN, conseillère déléguée aux finances.

Le nombre de votants est désormais de : 17 (Madame Le Maire avait le pouvoir de Monsieur Philippe Châtre).

⇒ POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- Affectation des résultats 2024

Madame Clémence HENNEQUIN expose que le total du résultat de fonctionnement à affecter est de **390 683.32 €** soit 260 683.32 € + 130 000 €

Résultat réparti en **fonctionnement : 109 000 € et en investissement 281 683.32 €.**

POUR : 19 CONTRE : ABSTENTION :

- **Présentation de l'Etat de la Dette**

Madame Clémence HENNEQUIN expose l'état de la dette :

Echéance 2025 de 54 468.78 € dont 9 119.85 € d'intérêts et 45 348.93 € de capital.

Pour mémoire, en 2024, l'annuité était de 54 616.88 €.

6- Avenant au Marché Public SAR St André d'Apchon

a. Avenant 1 lot 10 : Rideaux de Scène- Leblanc Scénique - SAR St André d'Apchon

Madame le Maire expose que des travaux supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne l'équipement scénique (devis n°241227 du 19/12/2024).

Le montant des travaux s'élève à 4330€ HT soit 5196 TTC.

Le montant total du marché pour ce lot était de 16745 € HT soit 20094 € TTC

Avec ce supplément, le montant total est de 21075 € HT soit 25290 € TTC

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

b. Avenant 1 Lot 6 : Serrurerie KCM- SAR St André d'Apchon

Madame le Maire expose que des travaux supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne la fourniture et la pose de support d'enceinte (devis n°220-457 du 20/02/2025).

Le montant des travaux s'élève à 1249€ HT soit 1498.80 TTC.

Le montant total du marché pour ce lot était de 2216 € HT soit 2659.20 € TTC

Avec ce supplément, le montant total est de 3465 € HT soit 4158 € TTC

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7- Vente de parcelle boisées

Madame le Maire rappelle que la vente concerne la parcelle AB 11 au lieu-dit la Tonne pour une superficie de 8729 m², le prix de vente est de 4 500€.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8- Avis sur le projet d'arrêté portant création des Zones Accélération Energie Renouvelable

Dans la poursuite la dynamique en cours, une seconde phase d'arrêt des zones d'accélération par la mise en consultation d'un nouvel arrêté portant cartographie des zones d'accélération est engagée. Cet arrêté préfectoral reprend les zones d'accélération inscrite dans l'arrêté du 8 novembre, et intègre les zones d'accélération de 99 nouvelles communes. La commune est concernée pour 168 zones pour le solaire photovoltaïque.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9- Questions diverses

- Tarif électricité 2025 (SIEL) présenté par M. Christian Joannin
Il annonce pour cette année la fin du bouclier tarifaire.

Il précise les tarifs augmenteront de 7.70% des tarifs au 1^{er} février 2025. Par rapport à l'année 2024, les tarifs ont évolués de 32%.

- M. Vial Philippe évoque que pour donner suite au diagnostic arbre effectué par l'ONF Vegetis, un platane Place Patin sera abattu et qu'un cèdre situé dans le Parc est en surveillance.
- M. Michel Fabien souhaite proposer une initiation à l'utilisation des défibrillateurs afin de sensibiliser la population apchonnoise.
- Madame le Maire interroge sur l'avenir de l'ancienne Epicerie située rue Jean-Baptiste Chambonnière, acquise par la commune en 2008 pour un montant de 53 000€, faisant partie d'une copropriété.
Deux projets sont évoqués : rénovation du local pour louer ou bien faire estimer le local pour une mise en vente.
À la suite de ces échanges, le conseil souhaite mettre en vente le local de l'ancienne épicerie.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à **21H58**

Le Maire,

Martine ROFFAT

Le secrétaire de séance,

Marie-Christine Préfol

Soumis à l'approbation du Conseil municipal du

Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le